



2501 Biel/Bienne, OFCOM

A tous les registres des habitants des communes
et cantons

Référence: 382.30/1000426388
Biel/Bienne, le 27 septembre 2019

Redevance de radio-télévision: Transmission des annonces de la clientèle par l'organe de perception SERAFE AG aux registres des habitants des communes et des cantons

Madame, Monsieur,

Pour percevoir la redevance de radio-télévision auprès des ménages privés et des ménages collectifs, SERAFE AG, organe suisse de perception de la redevance de radio-télévision, utilise les données que les services des habitants lui livrent chaque mois directement ou indirectement.

Les bases légales relatives à la perception de la redevance et à la formation du ménage figurent dans la loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV), avec renvoi à la loi sur l'harmonisation des registres (LHR). La LHR et l'ordonnance correspondante définissent la formation du ménage et dressent la liste complète des catégories de ménage.

Le 22 janvier 2019, l'Office fédéral de la communication, en collaboration avec l'Association suisse des services des habitants (ASSH), des représentants de communes et de cantons ainsi que SERAFE AG, a décidé que l'organe de perception était jusqu'à nouvel avis le seul point de contact pour toutes les questions posées par la clientèle sur la perception de la redevance et la facturation de cette dernière, notamment sur les problèmes d'adressage. SERAFE AG a donc collecté les annonces de la population concernant les différences constatées. Il s'agit maintenant de transmettre ces annonces aux registres des habitants compétents, à des fins de contrôle et d'éventuelle rectification.

L'OFCOM, l'Association suisse des services des habitants (ASSH), des représentants de communes et de cantons ainsi que SERAFE AG ont élaboré ensemble un processus de transmission des annonces, testé au préalable avec neuf communes de différentes régions linguistiques.

Pour la transmission aux registres des habitants, un formulaire sous forme papier est désormais disponible, dont un modèle est joint à la présente lettre. La possibilité de transmettre les formulaires par voie numérique via un portail internet est actuellement à l'étude.

Et maintenant, que va-t-il se passer ?

Dès la semaine prochaine, SERAFE AG va transmettre chaque mois les annonces concernées aux registres des habitants des communes, après une comparaison avec les dernières données actuelles livrées. Lors du premier processus de transmission des annonces, SERAFE AG enverra une lettre d'information à tous les services des habitants. **Afin que la procédure prévue puisse fonctionner, les cantons sont priés de transmettre ces informations aux communes.** Nous demandons en outre aux offices cantonaux de fournir, le cas échéant, les adresses des services des habitants à SERAFE AG, ou d'inciter les services des habitants à communiquer leur adresse correcte à SERAFE AG. Cette manière de procéder permet de garantir que SERAFE AG envoie les formulaires d'annonce aux services compétents.

Depuis le début de l'envoi des factures, les registres des habitants ont déjà apporté des modifications aux données des ménages, suite aux signalements de la population. Nous partons du principe qu'une partie des annonces ont déjà été traitées. SERAFE AG ne pouvant toutefois pas le constater, nous vous prions de faire preuve de compréhension si des annonces déjà corrigée devaient encore vous être retournées.

Les données des ménages des registres des habitants sont constamment actualisées dans le cadre du processus de transmission des annonces, ce qui se répercute de façon positive sur la qualité des factures de redevance.

Sous la direction de l'OFCOM, les services impliqués continueront à analyser régulièrement la situation et à prendre des mesures supplémentaires d'optimisation.

Les questions liées au processus de transmission des annonces peuvent être posées par courriel (feedback@serafe.ch) ou directement par téléphone à SERAFE AG, au numéro destiné spécifiquement aux services des habitants (058 201 31 63). Nous regrettons tout désagrément éventuel, mais nous dépendons de votre collaboration pour garantir une acquisition correcte des données relatives à la redevance des ménages. Nous vous remercions vivement pour votre compréhension et votre coopération.

Avec nos meilleures salutations

Office fédéral de la communication (OFCOM)



Bernard Maissen

Vice-directeur

Annexe: modèle de formulaire d'annonce